

Date : 8 août 2008

Objet : Récupération d'indus fondée sur les articles L133-4, L321-1-2°) et L162-4-1.
Recommandée avec accusé de réception

Docteur,

Dans le cadre d'un contrôle ponctuel réalisé par le service médical près la C.P.A.M. de Colmar, des anomalies ont été relevées sur les prescriptions que vous avez réalisées.

En effet, pour la période du 15 au 30 juin 2008, le service médical a constaté l'absence d'éléments d'ordre médical justifiant le transport contrairement aux dispositions prévues aux articles L321-1-2°) et L162-4-1 du Code de la Sécurité Sociale, concernant les transports dont vous trouverez le détail en annexe.

Aussi, conformément aux dispositions de l'article L133-4-2°) du Code de la Sécurité Sociale, qui permet aux Caisses d'assurance maladie en cas d'inobservation des règles de tarification ou de facturation de récupérer auprès du professionnel de santé ou de l'établissement à l'origine du non respect de ces règles les prestations indûment versées, vous voudrez bien procéder, dans un délai d'un mois à compter de la réception de la présente, au remboursement de la somme de **183,93 euros** par chèque bancaire ou postal au nom de M. l'Agent Comptable de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Colmar ou par virement à la trésorerie générale Colmar 40031 00001 0000332206T 15 ouvert au nom de notre organisme, qui se chargera de la régularisation du dossier.

Vous pouvez me présenter vos observations écrites dans ce délai d'un mois.

Je vous informe néanmoins qu'en cas de désaccord avec vos observations et en l'absence de paiement dans le délai imparti, je me verrai dans l'obligation de vous mettre en demeure de régler le montant de l'indu majoré de 10%.

Je vous prie d'agréer, Docteur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Directeur Adjoint


J. LAITHER

Copies : - M. le Médecin Conseil Chef
- M. l'Agent Comptable pour prise en charge de la créance L133-4 (maladie) - praticien n° 68101787/7
- RPS
- GDR

Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Colmar
19, bld du Champ de Mars - BP 40454 - 68022 Colmar Cedex
24h/24 sur www.ameli.fr

07/08 - 40.000 - 59



Réf. 68 G - V - N° 309 - 13